



Communiqué de presse,
Le 7 septembre 2018

Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme 2018 La CNAF s'engage aux côtés de l'ANLCI dans la lutte contre l'illettrisme

Convaincues que la prévention et la lutte contre l'illettrisme contribuent à la qualité des services proposés à tous, la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) et l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) renforcent leur coopération et témoignent de leur engagement commun à l'occasion de la cinquième édition des Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme de septembre 2018.

Dans notre société où l'écrit est omniprésent, où le recours au numérique est généralisé, 7 % de nos concitoyens âgés de 18 à 65 ans se trouvent en situation d'illettrisme après avoir pourtant été scolarisés en France. Ces 2 500 000 personnes ne parviennent pas à être autonomes dans des situations très simples, face à la lecture, l'écriture, le calcul, et peuvent se retrouver en situation de difficulté dans l'accès à leurs droits et pour utiliser les services qui leur sont utiles au quotidien.

C'est pourquoi la CNAF s'engage aux côtés de l'ANLCI dans les [Journées Nationales d'Action contre l'Illettrisme](#) à travers la signature du [Pacte national pour agir ensemble contre l'illettrisme](#), par la présidente du conseil d'administration de la CNAF. Ce pacte, signé à ce jour par 50 grands acteurs de la société civile, appelle à amplifier la mobilisation contre l'illettrisme et présente 10 engagements communs pour que les solutions soient à la hauteur des besoins.

L'engagement de la CNAF s'exprime à travers deux grands axes : la démarche des Actions Educatives Familiales et le déploiement d'un kit destiné aux accueils des CAF pour une meilleure prise en charge des personnes en situation d'illettrisme.

La démarche des Actions Educatives Familiales portée par l'ANLCI, et soutenues par de nombreuses CAF dans les territoires, vise conjointement la remobilisation de parents ne maîtrisant pas les savoirs de base et le soutien à la scolarité de leurs enfants. De ce fait, cette démarche prend toute sa place dans la politique nationale de soutien à la parentalité et d'accompagnement à la scolarité : si des parents reprennent confiance en leurs capacités pour mieux accompagner la scolarité de leurs enfants, le pari est réussi.

Les accueils des Caf sont amenés à recevoir des personnes en situation d'illettrisme, principalement confrontées à des difficultés d'orientation au sein des espaces d'accueil, de compréhension des consignes écrites (affiches, bornes d'enregistrement des arrivées, écrans d'appel, formulaires...) et de réalisation des démarches en ligne. Afin de faciliter leur parcours dans les accueils et de sensibiliser les agents à ces difficultés, la CNAF a associé l'ANLCI à la construction d'une boîte à outils diffusée à l'ensemble des Caf depuis juillet 2018. Le développement de solutions pour faciliter l'accueil des personnes en situation d'illettrisme dans les accueils Caf s'inscrit dans le programme inclusion numérique de la branche Famille qui vise à sécuriser l'accès aux services des publics les plus fragiles.



Contacts presse

CNAF : Virginie RAULT – presse@cnafr.fr - 01 45 65 68 84

ANLCI : Virginie LAMONTAGNE – virginie.lamontagne@anlci.fr - 06 07 77 65 48

[Lien vers le pacte](#)